



2015/1431

Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat

**PROJET DE DELIBERATION AU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 SEPTEMBRE 2015**

Conseil(s) d'arrondissement(s) saisi(s) pour avis : 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e

Commission Relations internationales, Economie, Commerce et Artisanat du 10 septembre 2015

Objet : **Approbation des orientations générales de soutien à l'Economie Sociale et Solidaire et attribution de subventions pour un montant total de 68 000 euros - Approbation de la convention annuelle mixte avec l'Association Passerelle Eau de Robec**

Mesdames et Messieurs,

L'Economie Sociale et Solidaire (ESS) **désigne une manière d'entreprendre qui place l'être humain au cœur de la démarche économique.** Elle fait passer l'intérêt collectif avant l'intérêt individuel, et les valeurs humaines avant la recherche du profit. La loi du 31 juillet 2014 donne pour la première fois un périmètre précis à ce mode d'entreprendre spécifique, qui rassemble à la fois les associations, les mutuelles, les coopératives, les fondations et les entrepreneurs sociaux.

Acteur économique de poids, l'ESS représente déjà 10 % du PIB et près de 12 % des emplois privés en France. En Région Rhône-Alpes, l'ESS rassemble plus de 10 % de l'emploi salarié, soit 240 000 emplois. De la même manière, dans la Métropole lyonnaise, un emploi salarié sur dix relève de l'ESS. En 2015, l'ESS devient également un axe privilégié dans la mise en œuvre des nouveaux Contrats de Ville.

Lyon est considérée comme le berceau historique de l'ESS, et la Ville a été parmi les toutes premières à mettre en place, dès 2001, une délégation dédiée, devenant rapidement l'un des piliers nationaux du Réseau des Territoires en ESS (RTES). Cette reconnaissance se traduit également à l'international, par exemple par l'implication de Lyon dans la première coopération décentralisée consacrée à l'ESS, qui se développe depuis 2014 entre la France et le Brésil. Elle explique également que Lyon soit la seule ville française sélectionnée dans le programme européen URBACT pour l'alimentation durable des villes.

En 2014, Lyon a co-signé le **contrat économique sectoriel en faveur de l'ESS**. Cette convention liant l'Etat, la Région Rhône-Alpes et la Caisse des Dépôts et Consignations a posé les bases d'un programme d'actions triennal articulé autour de trois axes : « promotion », « innovation sociale », « entrepreneuriat et développement économique ». La Ville de Lyon (tout comme la Métropole), est aujourd'hui partie-prenante de cette stratégie régionale et s'engage à participer activement à la gouvernance et à la mise en œuvre de ce contrat sectoriel.

Dans le cadre du mandat 2014-2020, **la Ville de Lyon réaffirme son rôle de contributeur au développement de l'ESS sur son territoire**. Prenant acte de la pluralité de l'économie, elle entend mener une politique ambitieuse, en lien avec les différents niveaux de collectivités impliquées, afin de permettre à l'ESS de changer d'échelle et de contribuer pleinement au développement humain et économique de Lyon. Elle propose ainsi de mettre en œuvre un **plan d'actions, articulé autour de trois axes**, visant à atteindre les objectifs suivants :

- **développer le potentiel économique du secteur** et renforcer les capacités des acteurs de l'ESS et de leurs représentants à générer de la croissance économique, sociale, solidaire et écologique ;
- faciliter l'émergence et la pérennisation de **l'innovation sociale**, source de réponses à des besoins sociaux, peu ou mal satisfaits par le marché ou l'Etat ;
- rendre l'ESS - ses concepts, ses valeurs, son offre - **accessible au plus grand nombre**, sur l'ensemble des territoires de la Ville ;
- **soutenir et accompagner les acteurs de l'ESS** dans leur démarche de progrès, vers des pratiques équitables et durables exemplaires.

Les 3 axes stratégiques de ce plan d'actions sont les suivants :

I - promotion de l'Economie Sociale et Solidaire.

II - entrepreneuriat en ESS et développement d'activités économiques.

III - développement de la consommation responsable et structuration de la filière "alimentation durable".

I - PROMOTION DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

L'enjeu est de déployer une **stratégie de communication partagée visant le grand public** mais également des publics plus spécifiques : les jeunes, les personnes en recherche d'emploi, les décideurs, etc. L'élaboration de cette stratégie régionale est confiée à la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire – Rhône Alpes (CRESS), qui associera les différents partenaires, dont les collectivités portant une politique ESS. La Ville de Lyon y participera activement, que ce soit par sa contribution à la concertation ou par son soutien financier aux projets identifiés "à enjeu" pour la promotion de l'ESS sur le territoire lyonnais. A ce titre, il est envisagé de soutenir trois actions :

Action 1 : « Rhône-solidaires », site internet participatif des acteurs de l'ESS

La plateforme www.rhone-solidaires.org est un **outil web participatif** permettant la promotion de l'Economie Sociale et Solidaire auprès du grand public. Elle rassemble les informations pratiques et les actualités publiées par les structures de l'Economie Sociale et Solidaire locales.

Cette plateforme participative a pris forme en 2007. L'outil dispose d'une adresse régionale, www.rhone-alpesolidaires.org et de déclinaisons territoriales, dont www.rhone-solidaires.org créée en 2008. La plateforme régionale et ses déclinaisons territoriales sont considérées comme des outils importants de promotion de l'ESS et constitue une action prioritaire du Contrat Economique Sectoriel ESS de la Région Rhône-Alpes. Le site www.rhone-solidaires.org compte environ 5 000 visites par mois et 2 500 abonnés à ses newsletters.

Les parties prenantes du 3^e Contrat Economique Sectoriel ESS (2014-2016) dont fait partie la Ville de Lyon, ont souhaité mettre en place une instance collective de décisions autour de ce projet, avec l'organisation d'un comité stratégique régional qui permettra de définir les priorités des plateformes territoriales, notamment la ligne éditoriale. Le rôle de pilote opérationnel et financier des plateformes territoriales a été confié à la Chambre Régionale d'Economie Sociale et Solidaire. Sur

le territoire du Rhône, l'animation du site www.rhone-solidaires.org a été confiée à l'Association Lyonnaise Locaux Motiv'.

Le travail d'animation du site www.rhone-solidaires.org poursuit les objectifs suivants :

- animer le réseau des acteurs de l'ESS sur le territoire : prospection, information et sensibilisation des acteurs ;
- accompagner les acteurs pour la mise en ligne de contenus sur la plate-forme et son utilisation ;
- inciter et accompagner la production de contenus par les acteurs de l'ESS ;
- alimenter un annuaire de contacts des acteurs de l'ESS sur le territoire ;
- participer à des événements de promotion de l'outil www.rhone-solidaires.org.

Pour assurer cette animation, l'Association Locaux Motiv' propose de sensibiliser les acteurs rhodaniens de l'ESS à l'outil [rhone-solidaires.org](http://www.rhone-solidaires.org), de publier et d'inciter des contributeurs à la production de contenus sur la base de la ligne éditoriale définie au niveau régional et enfin, de promouvoir la plateforme dans le cadre d'événements.

La Chambre Régionale d'Economie Sociale et Solidaire a pour mission d'assurer le suivi administratif et financier du projet et de garantir, par délégation à des prestataires compétents, le fonctionnement technique de l'outil, le respect de la ligne éditoriale régionale et la modération des contenus locaux.

L'association Locaux Motiv' sollicite une subvention de 3 500 euros pour l'animation locale du site Internet participatif des acteurs et initiatives de l'Economie Sociale et Solidaire www.rhone-solidaires.org.

La Chambre Régionale d'Economie Sociale et Solidaire sollicite une subvention de 1 500 euros pour le pilotage opérationnel et financier du projet www.rhone-solidaires.org.

Compte tenu de l'intérêt de ces actions pour les lyonnais, je vous propose en conséquence d'allouer une subvention de 3 500 € à Locaux Motiv' et de 1 500 € à la CRESS.

Action 2 : Le Forum de l'emploi solidaire

Le Forum de l'emploi solidaire en Rhône-Alpes est un événement annuel inscrit dans le mois de l'ESS, opération nationale de promotion du secteur. **Ce forum valorise différentes activités professionnelles du secteur de l'ESS**, qui permettent aux salariés de donner davantage de sens à leur travail.

La Chambre régionale d'Economie Sociale et Solidaire en Rhône-Alpes, représentative des mouvements et des syndicats d'employeurs de l'économie sociale et solidaire en région, organise ce forum depuis 2008. Les objectifs du forum sont d'**optimiser la mise en relation des recruteurs et demandeurs d'emploi**, favoriser la création d'activité sous forme collective, continuer à développer la notoriété et l'attractivité de l'économie sociale et solidaire et fédérer ses acteurs.

Alors qu'un salarié de l'économie sociale et solidaire sur quatre va partir à la retraite d'ici quelques années, le forum participe activement à **l'attractivité de l'ESS auprès des personnes en recherche d'emploi** et des jeunes diplômé(e)s.

Pour sa 8^e édition, le forum 2015 se déroulera le 7 novembre 2015 à Lyon. Environ 2 000 visiteurs sont attendus pour cette édition. Grâce à ses différentes éditions annuelles depuis 2008, plus de 22 000 visiteurs ont pu découvrir les métiers de l'ESS et s'enrichir de nouvelles perspectives professionnelles.

La Chambre Régionale d'Economie Sociale et Solidaire sollicite une subvention de 5 000 euros pour l'organisation du Forum de l'emploi solidaire en Rhône-Alpes 2015.

Compte tenu de l'intérêt communal de ce forum, je vous propose de lui allouer une subvention de ce montant.

Action 3 : Soutien à la Chaire de l'Economie Sociale et Solidaire de l'Université Lumière Lyon 2 et partenariat autour de la sensibilisation des techniciens et élus de la collectivité.

L'Université Lumière Lyon 2 développe depuis de nombreuses années des activités d'enseignement et de recherche sur l'ESS. En 2004, le master 2 ESS de la Faculté de Sciences Economiques et Gestion a ouvert ses portes. Celui-ci forme environ 80 étudiants par an à l'ESS en France et à l'étranger. L'université a également créé une chaire d'entrepreneuriat en ESS en 2011, lieu de coopération entre les enseignants chercheurs de l'Université Lumière Lyon 2 et 17 partenaires professionnels de l'ESS.

Cette chaire s'inscrit dans le souci et la volonté de relever pour l'ESS quatre enjeux qui paraissent primordiaux :

- la nécessité d'en accroître la lisibilité et la visibilité, c'est-à-dire la question de sa connaissance et de sa reconnaissance ;
- le développement du mode d'entreprendre qu'elle concrétise, notamment en permettant à ses entreprises de développer leur performance globale (économique et sociale) et ainsi de montrer leur efficacité ;
- l'évitement du piège de la "banalisation" au regard d'une logique économique dominante, impliquant notamment d'œuvrer pour garantir la différenciation de l'ESS, particulièrement en travaillant la question de la gouvernance et du management de ses entreprises ;
- la capacité à produire une offre "Economie Sociale et Solidaire" alternative et différente de l'offre classique pour répondre à la demande sociale, par une volonté de s'engager dans un processus continu d'innovation économique et sociale.

Le soutien de la Ville a pour objectif de **favoriser la coopération entre la Chaire et la Ville de Lyon pour promouvoir les valeurs et les modes d'actions de l'ESS**. La mise en œuvre de cette coopération se concrétisera par deux types d'actions sur la période 2015-2016.

- D'une part, une collaboration entre la Chaire et la Ville de Lyon pour l'organisation de conférences de sensibilisation à l'ESS dans le cadre des « mardis de l'ESS » mis en place par la Chaire : il s'agit ici de co-organiser au moins l'une des 4 conférences prévues entre Septembre 2015 et février 2016, conférence qui se tiendra dans les salons de l'Hôtel de Ville.
- D'autre part, une contribution à la sensibilisation à l'ESS des techniciens et/ou élus de la collectivité, par des interventions d'universitaires et de partenaires de la chaire entre octobre 2015 et juin 2016.

L'Université Lumière Lyon 2 sollicite une subvention de 5 000 euros pour le soutien à la Chaire de l'Economie Sociale et Solidaire de l'Université Lumière Lyon 2 et la mise en œuvre du partenariat autour de la sensibilisation des techniciens et/ou des élus de la collectivité.

Compte tenu de l'intérêt communal de cette action, je vous propose d'allouer une subvention de 5 000 € à l'Université Lumière Lyon 2.

Le montant total cumulé des 3 subventions proposées dans le cadre de cette délibération pour la "promotion de l'Economie Sociale et Solidaire" est de 15 000 euros.

II - ENTREPRENEURIAT EN ESS ET DEVELOPPEMENT D'ACTIVITES ECONOMIQUES

L'enjeu de cet axe est de :

- Permettre à une entreprise sociale et solidaire de conduire dans les meilleures conditions l'élaboration et l'expérimentation d'un projet de **création d'une nouvelle activité économique** potentiellement créatrice d'emplois.
- Permettre aux porteurs d'acquérir et de mobiliser les ressources et la méthodologie nécessaire pour monter un **projet économique viable**.

A ce titre, il est proposé de soutenir cinq structures ESS portant des projets identifiés "à enjeu" pour **l'émergence et le développement économique de l'entrepreneuriat social et solidaire à Lyon** :

1. la Coopérative d'Activités et d'Emploi **Cap Services** pour son fonctionnement et l'accompagnement du projet **Talents 9** ;
2. l'incubateur **Ronalpia** pour l'accompagnement post-crédation du projet "**Epicerie mobile**" ;
3. l'AGF (Appui Gestion Formation) Scop Entreprises et son incubateur **Alter'Incub** pour l'accompagnement du projet "**VRAC**" ;
4. l'Association **Rhône Développement Initiatives** pour son fonctionnement ;
5. la **Chambre Régionale d'Economie Sociale et Solidaire** pour la mise en œuvre de sa stratégie dédiée à l'innovation et aux coopérations économiques.

Action 1 : La Coopérative d'Activités et d'Emploi Cap Services et le projet Talents 9

Le concept de Coopérative d'Activités et d'Emploi (CAE) est né à Lyon au début des années 90 pour faire face à la crise économique. Une CAE est un "outil" permettant aux porteurs de projet de limiter la prise de risque au lancement de leur activité. Elle propose un cadre juridique, économique, social et humain aux porteurs souhaitant tester grandeur nature leur projet. Toute activité artisanale, commerciale ou de service, peut être exercée en CAE, à l'exception des activités soumises à des contraintes réglementaires ou financières.

Confidentiel à l'origine, le concept s'est rapidement développé en France (il existe environ 80 CAE en France, dont 70 regroupées au sein du réseau "Coopérer pour Entreprendre" qui représente environ 4 000 entrepreneurs salariés dont 54 % de femmes). Pour le créateur, les avantages de la CAE sont multiples :

- il apprend le métier d'entrepreneur tout en l'exerçant dans un cadre sécurisé ;
- les contraintes administratives, comptables et juridiques sont mutualisées au sein de la CAE et ne sont donc pas à sa charge ;
- il conserve un statut de salarié, et donc la couverture sociale protectrice légale du salarié ;
- enfin, il fait partie d'un réseau d'entrepreneurs, ce qui favorise la collaboration et l'échange de pratiques.

La CAE propose un accompagnement dans la durée afin de développer progressivement l'activité jusqu'à parvenir à un revenu stable et suffisant. L'entrepreneur-salarié peut ensuite devenir associé de la CAE et participer à son animation et à l'accompagnement des nouveaux porteurs de projet. A tout moment, il peut aussi décider de la quitter pour poursuivre son activité de manière autonome.

La SA SCOP Cap Services a été la première coopérative d'activité et d'emploi créée en France en 1995. En 2014, elle a accompagné environ 380 personnes, dont 127 Lyonnais. Un tiers d'entre eux perçoivent le RSA à leur entrée dans la coopérative.

Cap Services s'engage fortement pour essaimer le concept de CAE sur le territoire lyonnais et rhônalpin. Elle participe activement au développement de nouvelles CAE en partenariat avec les collectivités territoriales et acteurs locaux de l'accompagnement de publics vers l'insertion professionnelle par l'emploi ou la création d'entreprise.

Depuis 2007, Cap Services accompagne le développement du **projet Talents 9** qui s'inscrit dans le cadre de la politique de la ville sur le quartier de la Duchère. Après avoir fait apparaître un besoin en matière d'accompagnement d'activités sur ce territoire, Cap Services s'est proposée pour accompagner le développement du projet Talents 9 et assurer un transfert de compétences à l'animateur du projet sur les premières années d'activités.

En 2011, la décision a été prise avec l'ensemble des partenaires de ne pas créer un cadre juridique spécifique à Talents 9 mais de l'adosser à Cap Services, l'objectif étant de permettre des économies d'échelle. Dans le même temps, Talents 9 a été installé dans les locaux de la Maison de la Création d'Entreprises.

Talents 9 a réalisé 48 accompagnements en 2014. Initialement destinée aux entrepreneurs de Lyon 9^e, la coopérative élargit son territoire vers les entrepreneurs des communes du Nord-Ouest Lyonnais.

Le projet Talents 9 et l'appui de Cap Services s'articulent autour de 3 axes :

- assurer la gestion de Talents 9, les aspects administratifs, juridiques, comptables, sociaux et fiscaux étant pris en charge par Cap Services ;
- accompagner le développement de la coopérative ;
- promouvoir la Coopérative sur son territoire afin de développer la prescription des partenaires et l'intérêt de futurs entrepreneurs.

Pour réaliser sa mission, Cap Services sollicite la Ville de Lyon pour une subvention de fonctionnement de 9 000 €. Pour poursuivre le développement de Talents 9, Cap Services sollicite la Ville de Lyon pour une subvention de 5 500 €.

Compte tenu de l'intérêt communal de l'action de Cap Service, je vous propose d'allouer à cette association les subventions visées ci-dessus.

Action 2 : L'incubateur Ronalpia

Créée en 2013, l'Association Ronalpia a pour objet de **promouvoir la création et le développement d'entreprises sociales pérennes et à fort impact social**. Cette promotion est assurée par un accompagnement stratégique des entrepreneurs sociaux ainsi que par un soutien financier à ces mêmes porteurs.

Ronalpia compte parmi ses partenaires fondateurs l'incubateur francilien Antropia et l'école lyonnaise 3A. Ronalpia s'inspire du dispositif Antropia, premier incubateur d'entreprises sociales lancé par une école de management en France. Ronalpia a ainsi bénéficié de sa méthodologie d'accompagnement, développée par l'Institut de l'Innovation et de l'Entrepreneuriat Social (IIES). Ronalpia a pour mission :

- d'apporter un accompagnement stratégique, un soutien logistique, un réseau de partenaires techniques et financiers à des porteurs de projets à la recherche de la maximisation de l'impact social ;
- de faire émerger de nouveaux entrepreneurs sociaux en Rhône-Alpes, et par là même développer des projets pérennes à forte valeur ajoutée sociale ;
- de développer un accompagnement innovant sur le territoire qui vient en complément des dispositifs existants ;
- de contribuer au développement de l'entrepreneuriat social, à sa professionnalisation et l'optimisation de son impact sur le territoire Rhônalpin en mettant en lumière des initiatives porteuses de sens.

L'incubateur dispose d'un espace de co-working de 100 m² au cœur du Campus René Cassin (Lyon 9^e) qui accueille les entrepreneurs sociaux incubés. Ronalpia est animé par 2 salariées et fait appel à 5 "accompagnateurs" consultants pour le suivi et la formation des entrepreneurs.

Ronalpia a lancé son premier appel à candidatures en octobre 2013. Elle a reçu 35 candidatures, dont plus de la moitié provenant de Lyon. 5 projets ont finalement été retenus par le comité de sélection pour constituer la première promotion de l'incubateur Ronalpia. La seconde promotion a été intégrée en avril 2015 avec 7 nouveaux projets d'entreprises, sur des champs très variés comme l'alimentation, l'insertion, le handicap, l'économie circulaire, etc. La Ville de Lyon fait désormais partie des membres du comité de sélection des projets.

La Ville de Lyon a souhaité orienter son soutien à l'incubateur sur l'accompagnement d'un projet en particulier. Ce projet a été sélectionné sur la base des critères suivants :

- le projet doit avoir un ancrage et un impact forts sur le territoire lyonnais ;
- le projet doit être socialement innovant ;
- la Ville de Lyon choisira prioritairement un projet développant une activité économique, sociale et solidaire sur les territoires prioritaires de la Ville ou en lien avec des habitants de ces quartiers ;
- la Ville de Lyon choisira prioritairement un projet développant une activité économique, sociale et solidaire positionnée sur la filière alimentaire durable (cette orientation vient renforcer l'axe développement de la consommation responsable et structuration de la filière alimentation durable).

La Ville de Lyon et Ronalpia ont choisi d'un commun accord d'orienter le soutien de la collectivité vers **l'accompagnement du projet "Epicerie Mobile"**, un réseau de camions-magasins qui s'installent au cœur des quartiers de la Ville de Lyon et de la métropole lyonnaise peu ou pas pourvus en commerce de proximité. Elle a pour but de :

- développer un réseau d'épiceries mobiles approvisionnées en produits locaux permettant d'aller à la rencontre des consommateurs (sorties des écoles, des entreprises, pieds d'immeubles) ;
- créer un lieu d'échange et de partage entre les habitants pour recréer une cohésion au sein des quartiers délaissés par les commerces de proximité.

L'Epicerie Mobile fait partie de la première promotion de Ronalpia. Ce projet a ainsi été accompagné de manière intensive de mars 2014 à mars 2015. Aujourd'hui l'Epicerie Mobile est en phase d'accompagnement post-crétion qui consiste en un accompagnement stratégique mensuel, la participation aux ateliers collectifs (2 par mois) et la mise en réseau de l'entreprise avec de nombreux partenaires.

Ronalpia sollicite une subvention de 5 000 €, que je vous propose de lui accorder compte tenu de l'intérêt de cette action, pour l'accompagnement post-crétion du projet d'Epicerie Mobile.

Action 3 : L'incubateur Alter'Incub

Alter'Incub Rhône-Alpes est né de la volonté des réseaux régionaux de l'ESS et de l'entrepreneuriat de se doter d'un **outil commun dédié aux projets socialement innovants**. L'opportunité de la mise en place d'un tel outil a été étudiée à partir de fin 2009 au sein de la Fabrique à Initiatives en collaboration avec Alter'Incub Languedoc Roussillon créé en 2007. Alter'Incub Rhône-Alpes a donc été lancé en 2011 sur le modèle de ce dernier. Alter'Incub est porté par l'Union Régionale des Sociétés Coopératives et Participatives Rhône-Alpes.

Alter'Incub propose aux entrepreneurs incubés un accompagnement individuel, des formations collectives, la mobilisation d'expertises externes et la mise en réseau avec ses partenaires et la "communauté" d'entrepreneurs. Les structures sont dans un premier temps pré-incubées pendant 6 mois, puis, selon les besoins et l'avis d'un comité, elles rentrent en phase d'incubation pendant 18 mois.

Alter'Incub a lancé son 3^e appel à projets en mai 2014. Il a reçu 33 candidatures (soit 32 % de plus qu'en 2013), dont 52 % issus du territoire du Rhône, en particulier de la Métropole de Lyon. 7 projets sont entrés en phase de pré-incubation.

En 2014, 6 autres projets sont entrés en phase d'incubation. Enfin, 5 projets ont fini leur période d'incubation après 18 mois d'accompagnement. 3 d'entre eux se sont concrétisés par le lancement de leurs activités et la création des premiers emplois.

La Ville de Lyon fait désormais partie des membres du comité de sélection des projets.

La Ville de Lyon a souhaité orienter son soutien à l'incubateur sur l'accompagnement d'un projet en particulier. Les critères définis pour la sélection de ce projet sont identiques aux critères de sélection de l'incubateur Ronalpia. La Ville de Lyon et Alter'Incub ont choisi d'un commun accord d'orienter le soutien de la collectivité vers **l'accompagnement du projet "VRAC"**.

VRAC vise à favoriser la solidarité et l'entraide des habitants des quartiers populaires de l'agglomération lyonnaise, en développant des groupements d'achats. VRAC s'appuie principalement sur les groupes d'habitants et structures implantées dans les quartiers pour le développement de ce réseau d'achat en commun. En groupant les achats, en réduisant le recours aux intermédiaires, en favorisant les circuits courts, VRAC fait la démonstration que les produits de qualité peuvent être accessibles au plus grand nombre.

Après une première phase d'accompagnement (pré-incubation) de juillet à décembre 2014, le projet VRAC a été retenu par le comité fin janvier pour poursuivre son incubation jusqu'en décembre 2015. Aujourd'hui, l'Association VRAC est confrontée à plusieurs enjeux sur son projet entrepreneurial : modèle économique, fiscalité, logistique, gouvernance, etc. Sur tous ces sujets, Alter'Incub apportera son expertise technique et son savoir-faire à travers l'ensemble de sa palette de service. Au-delà, de l'aspect technique, Alter'Incub apportera également conseils et prises de recul nécessaires afin de permettre au projet et surtout aux personnes qui le portent de développer VRAC dans les meilleures conditions et ainsi garantir son succès et sa pérennité.

Alter'Incub sollicite une subvention de 5 000 € pour l'accompagnement du projet VRAC, que je vous propose de lui accorder compte tenu de l'intérêt communal présenté par ce dernier.

Action 4 : - Rhône Développement Initiatives

Rhône Développement Initiative (RDI) est une Association Loi 1901, qui a pour objectif principal la **promotion des entreprises créant de l'emploi pour les personnes en situation d'exclusion**.

RDI soutient les initiatives des associations et des entreprises d'utilité sociale, génératrices d'emploi et d'insertion et favorise l'initiative créatrice d'emplois et d'activités, par l'appui à la création, à la reprise ou au développement d'une entreprise, notamment auprès de publics en difficulté.

RDI est affilié au réseau France Active, opérateur majeur de la lutte contre l'exclusion dont elle est la représentante sur le département du Rhône, et au réseau France Initiative qui regroupe 250 plateformes d'initiative locale en France. RDI a deux activités :

- l'accompagnement et le financement de structures de l'Economie Sociale et Solidaire (SIAE, associations employeuses, etc.) dans leur phase de création ou de développement ;
- l'accompagnement et le financement de créateurs de Très Petites Entreprises afin de leur permettre d'accéder au crédit bancaire.

Dans le cadre de son soutien aux structures de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), RDI propose un accompagnement personnalisé au travers du Dispositif Local d'Accompagnement et apporte un soutien financier sous la forme de garantie sur prêt bancaire et d'apports en quasi fonds propres afin de pérenniser leur développement ou assurer leur consolidation.

Le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) :

Le DLA soutient des associations afin de consolider leurs compétences, développer leur activité, pérenniser et créer de l'emploi. Depuis 2003, environ 800 structures ont pu bénéficier de ce dispositif. Le projet de la structure, la stratégie de consolidation et l'organisation interne représentent 65 % des accompagnements individuels. Les thématiques abordées en ateliers collectifs répondent à des besoins auprès d'un ensemble d'associations : renforcement de la fonction de pilotage économique et financier et sensibilisation à la gestion et la fonction d'employeur comme une responsabilité sociale à intégrer.

En 2014, il a permis à 111 associations, dont 47 lyonnaises, de bénéficier d'une mission d'assistance et de conseils par un prestataire spécialisé. 77 % d'entre elles sont implantées dans le Grand Lyon. C'est en moyenne 5,5 jours d'accompagnement par structure bénéficiaire et 1 413 emplois consolidés.

Le soutien financier :

En 18 ans d'activité, RDI a soutenu financièrement 230 entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire, créant ou consolidant ainsi près de 4 000 emplois. En 2014, 35 entreprises solidaires ont été financées dont 19 lyonnaises. 90 % sont des associations, 10 % des coopératives ou des entreprises d'insertion. Les secteurs d'activités les plus représentés sont l'insertion par l'activité économique et les services à la personne. 1 145 000 € euros ont été mobilisés en 2014, associés à des cofinancements. Au cours de cette dernière année, 700 emplois ont ainsi pu être créés ou consolidés.

RDI sollicite la Ville de Lyon pour une subvention de fonctionnement de 5 000 €, que je vous propose de lui allouer au regard de l'intérêt communal présenté par le travail de cette association.

Action 5 : La mise en œuvre de la stratégie dédiée à "l'innovation et aux coopérations économiques" de la Chambre Régionale d'Economie Sociale et Solidaire (CRESS)

La Chambre Régionale d'Economie Sociale et Solidaire Rhône-Alpes (association loi 1901) est l'organisation régionale représentative des mouvements et des syndicats d'employeurs de l'économie sociale et solidaire en Rhône-Alpes.

Les quinze premières années d'existence de la CRESS Rhône-Alpes ont été consacrées principalement à la reconnaissance institutionnelle de l'ESS. L'enjeu des dix années à venir consiste à renforcer la CRESS comme l'organisation permettant le développement de ce mode d'entreprendre et contribuant à **l'essor d'un modèle de développement économique innovant, durable et inclusif**. Interface, outil mutualisé et plateforme, la CRESS a un rôle :

- de promotion et de valorisation de ce mode d'entreprendre et de ce modèle de développement économique ;
- d'appui à la création, à la consolidation et au développement des entreprises ;
- de repérage et d'accompagnement de formes nouvelles de développement économique dans les territoires mais aussi de formes nouvelles d'économie (résidentielle, circulaire, de la fonctionnalité) ;
- de développement de nouvelles activités économiques et de nouvelles pratiques sociales ;
- de rassemblement de toutes les entreprises de l'ESS dans les territoires se reconnaissant dans cet objectif politique.

C'est dans cet esprit que la CRESS souhaite développer une offre de services centrée sur la réponse aux besoins des fédérations et entreprises de l'ESS autour des thèmes suivants :

- Le décloisonnement entre acteurs de l'ESS et l'ouverture vers les autres acteurs socioéconomiques impliqués dans l'économie de proximité en vue de contribuer au développement des territoires de demain.
- La promotion d'un autre modèle d'entreprise et de développement économique permettant l'élaboration de réponses innovantes aux problématiques des territoires et dans l'élaboration de nouveaux partenariats public-privé basés sur les principes de coopération.
- Le développement de l'entrepreneuriat en ESS, par la structuration d'une offre d'accompagnement et de financement allant de l'émergence à la transmission d'entreprises de l'ESS.
- Le développement des entreprises et des fédérations de l'ESS par l'appui au développement des entreprises par l'innovation ; la contribution au développement d'affaires (B2B, achats responsables et accès aux marchés) ; l'appui aux coopérations économiques interentreprises sur les territoires ; l'appui aux réseaux dans l'évolution des modèles économiques des structures ; l'appui aux réseaux dans l'amélioration de la qualité de l'emploi et du travail dans les entreprises, dans la mise en place de démarches RSO et de pratiques responsables.
- La contribution à un développement territorial innovant, durable et inclusif.

C'est dans l'objectif de rendre opérationnelle cette offre de services que la CRESS a acté la création d'une cellule "innovation et coopération économique" pilotée par la commission "développement économique de la CRESS". Cette cellule regroupera :

- un appui au développement des entreprises de l'ESS par l'innovation (sociale, technologique et organisationnelle) ;
- un appui aux entreprises dans leurs démarches de coopération économique et de développement d'affaires ;
- la constitution d'une ingénierie de parcours d'insertion sur les filières « verte » et « blanche » pour les personnes éloignées de l'emploi.

La CRESS sollicite une subvention de 2 500 € pour la mise en œuvre de sa stratégie dédiée à "l'innovation et aux coopérations économiques", que je vous propose de lui accorder compte tenu de l'intérêt communal présenté des objectifs poursuivis par cette association.

Le montant total cumulé des subventions proposées à ces 5 structures dans le cadre de cette délibération pour le soutien aux projets d'incubation et de développement économique de l'entrepreneuriat social et solidaire est de 32 000 euros.

III - DEVELOPPEMENT DE LA CONSOMMATION RESPONSABLE ET STRUCTURATION DE LA FILIERE "ALIMENTATION DURABLE"

La Ville de Lyon est fortement engagée depuis de nombreuses années en matière d'incitation et d'appui à la consommation responsable. Depuis 2009, la collectivité fait ainsi partie des "Territoires de Commerce équitable" (titre national décerné par la Plate-forme pour le Commerce Equitable).

Le projet phare de la Ville de Lyon en matière de promotion de la consommation responsable est la création en 2010 du **label territorial "Lyon, ville équitable et durable"**. Cette initiative unique en France marque la volonté de la Ville d'identifier et de valoriser les entreprises, commerces, artisans, lieux et événements qui répondent de manière pragmatique aux enjeux du développement durable à travers une offre de consommation responsable. Le label "Lyon, ville équitable et durable" est autant un repère au service de consommateurs citoyens qu'un outil de mise en relation des différentes familles d'acteurs qui représentent l'offre de consommation responsable à Lyon. Socle d'une dynamique de réseau, il a aussi pour objectif d'impulser des projets collectifs qui dynamisent et rendent visibles les activités de ses membres. Un des secteurs les plus dynamiques parmi les labellisés "Lyon, ville équitable et durable" a toujours été **l'alimentation**. Cet élément fort de la consommation quotidienne et de l'identité lyonnaise constitue notre secteur prioritaire.

Par délibération n° 2013/5667 du 8 avril 2013, la Ville de Lyon s'est engagée dans le partenariat thématique "Sustainable Food for Urban Communities" (Alimentation durable pour les zones urbaines), du programme européen URBACT II, financé par le Fonds Européen de Développement Economique et Régional (FEDER). Jusqu'en juin 2015, ce projet a associé 9 autres villes : Bruxelles (Belgique - chef de file du réseau), Amersfoort (Pays-Bas), Athènes (Grèce), Bristol (Royaume-Uni), Göteborg (Suède), Messine (Italie), Oslo (Norvège), Ourense (Espagne) et Vaslui (Roumanie). L'enjeu était de pouvoir identifier de bonnes pratiques à dupliquer et de répondre aux questions que soulève cette thématique, à l'international, mais aussi au niveau local. Le programme s'est achevé le 30 juin 2015.

Au niveau européen, la synthèse des réflexions prend la forme d'un **"guide à l'usage des villes souhaitant s'engager dans une démarche en faveur de l'alimentation durable"**, qui dessine une image globale du sujet et propose quelques outils de duplication de plus de 130 initiatives concrètes observées.

Au niveau local, la Ville de Lyon a coordonné le travail d'un groupe de réflexion comptant plus de quarante structures concernées par la thématique : associations, entreprises, services de l'Etat, de la Région, de la Métropole, etc.

L'implication des acteurs s'est traduite par la définition d'une vision commune et la co-construction d'un **« plan d'actions pour une alimentation durable pour tous sur le territoire lyonnais »**. Ce dernier se décline à travers 4 axes :

- 1. Produire partout où c'est (encore) possible :** pression foncière, méthodes de production respectueuses de l'environnement, vocation nourricière des jardins partagés, etc.
- 2. Créer des richesses locales :** le potentiel économique d'un "secteur" en pleine effervescence, la relocalisation de la valeur ajoutée, les nouvelles formes d'entreprendre, de transformer et de distribuer l'alimentation durable, la professionnalisation des acteurs, etc.

3. **Donner les clefs d'accès au plus grand nombre** : favoriser l'accès à une alimentation durable en levant les freins géographiques, socio-économiques ou culturels, favoriser les changements de perception et d'habitudes des consommateurs, placer la solidarité au cœur de cette démarche à destination du plus grand nombre, etc.
4. **Développer et animer un espace de "gouvernance"** : un espace de dialogue autour de l'alimentation pour mutualiser les connaissances et devenir force de proposition à destination des pouvoirs publics et des acteurs concernés.

Il est proposé **de subventionner 4 structures** pour des actions pleinement inscrites dans ce cadre :

Action 1 : Association BOL, pôle de coopération sur l'alimentation

L'Association BOL regroupe 25 structures impliquées dans la filière alimentaire durable comptabilisant environ 80 salariés et 5 M€ de chiffre d'affaires cumulés, des centaines de producteurs et de bénévoles, des milliers de consommateurs :

- 18 structures de transformation et/ou commercialisation de produits alimentaires, se revendiquant de l'ESS ;
- 2 structures du champ de la solidarité et de l'insertion professionnelle ;
- 3 associations de développement agricole et rural ;
- 2 laboratoires de recherche.

Ce **pôle de coopération autour de l'alimentation** a pour objectif de :

- mettre en lien les organisations de l'Economie Sociale et Solidaire œuvrant à une relocalisation alimentaire, de la production à la consommation, sur la région lyonnaise et ses environs ;
- favoriser le développement de coopérations et de mutualisations entre ses structures membres pour que chacune se consolide et se développe ;
- participer à la construction d'un système agro-alimentaire local, solidaire, écologique ;
- professionnaliser les acteurs.

La mise en œuvre de ces travaux se fait à travers l'organisation d'ateliers thématiques (le dernier en date, en juin 2015, concernait la mutualisation de l'approvisionnement). Par ailleurs, l'Association travaille à augmenter la visibilité des structures et la communication auprès du grand public à travers :

- L'organisation de la "Quinzaine des récoltes". Durant la période fin septembre – mi-octobre, il s'agit de mener une campagne de communication commune autour d'événements portés par chaque structure : portes ouvertes, débats, marchés...
- L'organisation d'un événement commun, "la Fête des Récoltes", fin septembre sur les berges du Rhône. Cet événement, qui a déjà réuni plusieurs centaines de personnes en 2014, propose aux Lyonnais une cuisine participative et des activités pédagogiques (jeux de dégustation de produits locaux, ateliers de fabrication d'épouvantail, stands associatifs...).

Au regard des enjeux d'activité économique, d'emploi et de sensibilisation des consommateurs, je vous propose d'accorder à l'Association BOL une subvention de 5 000 euros pour favoriser la structuration et la visibilité de la "filière" alimentaire durable locale.

Action 2 : Association La Passerelle d'Eau de Robec

L'Association la Passerelle d'Eau de Robec, **épicerie sociale et solidaire installée dans le 1^{er} arrondissement** de Lyon, fonctionne depuis 2002 et a pour principaux objectifs et résultats :

- De réduire les carences alimentaires de population des 1^{er} et 4^e arrondissements en situation de précarité, en leur proposant une aide alimentaire directe avec libre choix et diversité des produits, vendus entre 30 % et 50 % moins cher que les prix du marché. L'Association a suivi 406 dossiers en 2014, soit 929 personnes dont 416 enfants. Près de 70 % des dossiers concernent des habitants du 1^{er} arrondissement.
- D'accompagner ces personnes dans leur processus d'insertion par des ateliers éducatifs : santé et nutrition, cuisine, gestion individualisée du budget, soutien à la parentalité, accès aux droits, expression artistique, sorties culturelles, jardinage urbain. Plus de 100 ateliers et sorties ont été menés en 2014, touchant plus de 600 adultes et enfants.
- De créer une mixité sociale :
 - en permettant à des "adhérents solidaires" issus du quartier d'avoir accès aux produits bio et équitables de l'épicerie. Cette offre commerciale vient en complémentarité de l'offre existante dans la zone. En 2014, l'épicerie compte 245 familles adhérentes solidaires, soit une augmentation de plus de 50 % en un an et demi ;
 - en accueillant la distribution de "paniers" d'une AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) créée par l'épicerie sociale et solidaire.

L'ouverture à un public plus large que le public initialement bénéficiaire de l'épicerie permet de diversifier les sources de financement de l'association et d'augmenter ainsi sa part d'autofinancement. Le développement de l'approvisionnement local, bio, équitable pour l'ensemble des publics bénéficiaires est également un gage d'engagement en faveur de la consommation responsable.

En ce sens, la Passerelle d'Eau de Robec s'affirme comme une "entreprise sociale", dont la finalité est de fournir un service à une population fragilisée tout en assurant la viabilité économique du projet et, par suite, sa pérennité.

L'Association La passerelle d'Eau de Robec sollicite une subvention de 8 000 euros afin de développer la part des produits alimentaires équitables, bio, locaux dans l'épicerie et renforcer ainsi l'accessibilité de cette offre alimentaire aux publics bénéficiaires, que je vous propose de lui accorder, compte tenu de l'intérêt communal de son activité.

Action 3 : Association L'Olivier des Sages

L'association l'Olivier des Sages a pour vocation **l'insertion sociale pour les personnes vieillissantes**, notamment celles issues de l'immigration, par la culture, les loisirs et l'éducation. Elle a pour objectif de :

- lutter contre l'isolement en proposant des lieux de socialisation ;
- favoriser la citoyenneté et la culture ;
- favoriser les échanges intergénérationnels ;
- favoriser l'accès aux droits et aux soins.

Installée dans le 3^e arrondissement (quartier de la Guillotière) et à Villeurbanne, l'association a créé deux cafés sociaux, dont le "K-fé social Philippe Jeantet" à Lyon. Les cafés sociaux sont des lieux de rencontres et d'échanges. Ils favorisent le développement des liens sociaux à travers l'animation, l'écoute et l'information. Ces deux cafés sociaux ont accueilli 350 usagers en 2014, avec une hausse des adhésions d'environ 12 % par rapport à 2013. En août 2014, le K-fé social Philippe Jeantet s'est installé 8 rue de l'Epée dans le 3^{ème} arrondissement, sécurisant ainsi l'activité grâce à une implantation durable.

En parallèle de ces activités, l'Association l'Olivier des Sages propose deux distributions alimentaires par semaine afin de lutter contre la précarité qui touche le public accueilli. Elle bénéficie pour cela d'un partenariat avec un magasin alimentaire.

Le système de distribution alimentaire étant jugé insuffisant pour répondre aux besoins croissants (plus de 150 personnes par an), l'association a pris la décision de **créer une épicerie sociale et solidaire**. Cette épicerie devrait permettre de toucher un public plus large et donner accès, de manière plus régulière, à des produits diversifiés. L'ouverture de l'épicerie est prévue en septembre 2015 et une convention avec la banque alimentaire sera prochainement signée.

L'Olivier des Sages s'est notamment fixé comme objectif d'augmenter significativement le nombre d'adhérents bénéficiaires afin de diversifier ses sources de financement et d'assurer une plus grande mixité des publics. Elle cherchera également à développer ses approvisionnements de produits locaux, biologiques ou issus du commerce équitable, afin de sensibiliser l'ensemble des usagers à la consommation responsable. La création d'un point de distribution de "paniers paysans" sera étudiée pour renforcer ce nouveau positionnement.

L'Association l'Olivier des Sages sollicite une subvention de 2 000 euros pour la création d'une nouvelle épicerie sociale et Solidaire dans le 3^e arrondissement, que je vous propose de lui accorder, compte tenu de l'intérêt communal de son activité.

Action 4 : Le Défi Famille à Alimentation Positive

L'Association des producteurs biologiques du Rhône et de la Loire (ARDAB) propose de conduire la 4^e édition du défi local "Familles à Alimentation Positive" sur la période octobre 2015-juillet 2016. S'inscrivant dans la lignée du défi "Familles à Energie Positive" porté par les espaces Info Energie, elle propose d'**accompagner des familles pour leur permettre d'accéder à une alimentation équilibrée et saine tout en conservant la maîtrise de leur budget**. Les objectifs du projet sont de :

- sensibiliser un public qui peut être très éloigné de l'agriculture biologique ;
- valoriser les circuits de vente des produits bio locaux auprès des familles ;
- créer du lien social, de la convivialité ;
- faire évoluer les habitudes d'achat et de consommation des familles ;
- démontrer qu'on peut manger bio sans dépenser plus ;
- faire évoluer les idées reçues sur le bio ;
- tisser des liens entre le milieu rural et le milieu urbain.

Les différentes thématiques liées à l'alimentation sont abordées lors d'ateliers proposés à chacune des équipes : culture potagère, apports énergétiques des aliments, cuisine de produits frais, diététique... Les familles sont recrutées par l'intermédiaire de structures relais (centre social, MJC, épicerie sociale et solidaire, maison pour tous, maison de quartier...). Une attention particulière est portée au recrutement de familles peu sensibilisées à ce type de consommation et disposant d'un budget alimentation limité.

En soutenant ce projet, la Ville de Lyon agit en faveur du développement de la production et de la consommation de produits alimentaires locaux, sains, et respectueux de l'environnement. Elle renforce ainsi la création d'une solidarité économique et sociale entre des populations urbaines et rurales.

C'est pourquoi je vous propose d'accorder une subvention de 6 000 € à l'ARDAB pour la mise en œuvre du projet "Familles à Alimentation Positive 2015-2016".

Le montant total cumulé des subventions proposées à ces 4 structures dans le cadre de cette délibération pour l'accès à une alimentation durable et de qualité en zone urbaine est de 21 000 euros.

Action 5 : Conseil local de l'alimentation durable

En ce qui concerne l'objectif visant à développer et animer un espace de gouvernance, il se concrétise par la mise en place d'un Conseil Local de l'Alimentation Durable. Ce groupe, coordonné et animé par la Ville de Lyon, réunit régulièrement les acteurs lyonnais engagés pour l'alimentation durable. Il permet une meilleure interconnaissance et l'émergence de différents projets collectifs adaptés aux besoins du territoire. Mis en place progressivement, sur une base informelle, il a vocation à rapidement s'élargir et se pérenniser en trouvant en particulier la forme juridique la plus adaptée.

Vu les délibérations n° 2012/4494 du 14 mai 2012, n° 2013/5988 du 25 novembre 2013 et n° 2013/5667 du 8 avril 2013 ;

Vu ladite convention ;

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter les décisions suivantes :

1. Les subventions suivantes sont allouées aux associations ci-dessous, pour un montant total de 63 000 € :

Nom de l'association	Adresse du siège social	Action soutenue	Axe stratégique	Montant de la subvention
Chambre régionale d'Economie Sociale et Solidaire	11 rue Auguste Lacroix 69003 Lyon	Pilotage opérationnel et financier du projet www.rhone-solidaires.org	Promotion de l'Economie Sociale et Solidaire	1 500 €
Locaux Motiv'	10 bis rue Jangot 69007 Lyon	Animation locale du site Internet participatif des acteurs et initiatives de l'Economie Sociale et Solidaire www.rhone-solidaires.org	Promotion de l'Economie Sociale et Solidaire	3 500 €
Chambre régionale d'Economie Sociale et Solidaire	11 rue Auguste Lacroix 69003 Lyon	Organisation du Forum de l'Emploi Solidaire en Rhône-Alpes	Promotion de l'Economie Sociale et Solidaire	5 000 €
Cap Services	11 rue Duphot 69003 Lyon	Fonctionnement de la Coopérative d'Activités et d'Emploi Cap Services	L'entrepreneuriat en ESS et le développement des activités économiques	9 000 €
Cap Services	11 rue Duphot	Accompagnement du	L'entrepreneuriat	5 500 €

	69003 Lyon	projet Talent 9	en ESS et le développement des activités économiques	
Ronalpia	47 rue Sergent Michel Berthet 69009 Lyon	L'incubateur Ronalpia pour l'accompagnement post-cr��ation du projet « Epicerie Mobile »	L'entrepreneuriat en ESS et le d��veloppement des activit��s ��conomiques	5 000 ��
Alter'incub AGF (Appui Gestion Formation) Scop Entreprises		Accompagnement du projet « Vrac »	L'entrepreneuriat en ESS et le d��veloppement des activit��s ��conomiques	5 000 ��
Rh��ne D��veloppement Initiatives	2 place Andr�� Latarjet 69008 Lyon	Fonctionnement de l'association	L'entrepreneuriat en ESS et le d��veloppement des activit��s ��conomiques	5 000 ��
Chambre R��gionale d'Economie Sociale et Solidaire	11 rue Auguste Lacroix 69003 Lyon	Mise en ��uvre de sa strat��gie d��di��e �� « l'innovation et aux coop��rations ��conomiques »	L'entrepreneuriat en ESS et le d��veloppement des activit��s ��conomiques	2 500 ��
Le BOL	c/o ARDEAR 58 rue Raulin 69007 Lyon	Structuration de la filiere alimentaire durable locale et organisation de la 2��me « F��te des r��coltes » et de la « Quinzaine des r��coltes »	Le d��veloppement de la consommation responsable et la structuration de la filiere "alimentation durable"	5 000 ��
La Passerelle d'Eau de Robec	21 rue des Capucins 69001 Lyon	Fonctionnement de l'��picerie sociale et solidaire	Le d��veloppement de la consommation responsable et la structuration de la filiere "alimentation durable"	8 000 ��
L'Olivier des Sages	8 rue de l'��p��e 69003 Lyon	Fonctionnement de l'��picerie sociale	Le d��veloppement de la consommation responsable et la structuration de la filiere "alimentation durable"	2 000 ��
Association Rh��ne-Loire de D��veloppement de l'Agriculture Biologique		Organisation du d��fi « Familles �� Alimentation Positive » en 2015-2016	Le d��veloppement de la consommation responsable et la structuration de la filiere "alimentation durable"	6 000 ��
TOTAL				63 000 ��

2. La d  pense en r  sultant, soit 63 000   , sera pr  lev  e sur les cr  dits inscrits au budget de l'exercice en cours, sur la ligne de cr  dit 52011, programme DEVELOPMENT, op  ration ESS, nature comptable 6574, fonction 90, chapitre 65.

3. Une subvention de 5 000 euros est allouée à l'Université Lumière Lyon 2, dont le siège social est situé 86 rue Pasteur à Lyon 7^e, pour le partenariat autour de la sensibilisation des techniciens de la collectivité et des élus, dans le cadre de la Chaire de l'Economie Sociale et Solidaire.
4. La dépense en résultant, soit 5 000 €, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, sur la ligne de crédit 73644, programme DEVELOPMENT, opération ESS, nature comptable 65738, fonction 90, chapitre 65.
5. La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association « La Passerelle d'Eau de Robec » est approuvée.
6. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

Lyon, le 7 SEPTEMBRE 2015

Le Maire de Lyon

Gérard COLLOMB